

# Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

Peut être téléchargée de : [http://www.ramsar.org/ris/key\\_ris\\_index.htm](http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm)

*Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)*

## Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 7, 2<sup>e</sup> édition, modifié par la Résolution IX.1 Annexe B de la COP9). La 3<sup>e</sup> édition du Manuel, contenant les modifications en question, est en préparation et sera disponible en 2006.
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

---

### 1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

Delmarche Colette  
Ministère de la Région wallonne  
Direction générale des ressources naturelles et de  
l'environnement  
Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois  
5 et 10 Chemin des Préaux 7321 Harchies  
tél +32 69 55 34 60  
fax : +32 69 56 28 03

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

---

### 2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour : 02 juin 2006

---

### 3. Pays : Belgique

---

### 4. Nom du site Ramsar : Marais d'Harchies (Zone Humide d'Intérêt Biologique des Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul)

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

---

### 5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou  
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

---

### 6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

- a) Limites et superficie du site  
Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

**Si les limites du site ont changé :**

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites\*\*

et/ou

**Si la superficie du site a changé :**

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite\*\*

\*\* Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

**b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :**

---

#### 7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

**a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :**

i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :

ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :**

iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs**

**b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :**

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Les limites de la zone Ramsar sont majoritairement celles de la zone définie en 'zone naturelle' au Plan de secteur – base de l'aménagement du territoire de la Région wallonne. Les zones naturelles sont destinées au maintien, à la protection et à la régénération de milieux naturels de grande valeur biologique ou abritant des espèces dont la conservation s'impose, qu'il s'agisse d'espèces des milieux terrestres ou aquatiques. Dans cette zone ne sont admis que les actes et travaux nécessaires à la protection active ou passive de ces milieux ou espèces.

---

#### 8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) : 50°28'N 3°41'E

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

---

#### 9. Localisation générale : Région wallonne, province du Hainaut, à 25km à l'ouest de Mons

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

---

**10. Élévation : 17m50**(en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

**11. Superficie : 525** (en hectares)

**12. Description générale du site :****Complexe marécageux de prairies humides et d'étangs issus d'effondrement du sol autour desquels se sont développées des ceinture de végétation de type roselière.**

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

**13. Critères Ramsar :**

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

**14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :**

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

**Critère 1 :** Importance hydrologique.

rôle essentiel dans la maîtrise naturelle des crues ; l'atténuation des risques ou la prévention des inondations ;

rôle important pour la rétention saisonnière de l'eau pour les zones humide

rôle important pour la recharge des nappes aquifères ;

rôle important dans le système de plaine d'inondation naturelle ;

Critère 2 : Espèces en danger selon listes rouges

Le site abrite des espèces mentionnées dans les annexes de la CMS.

Au niveau de la Région wallonne, le site abrite des espèces dont les populations nicheuses sont réduites à un niveau critique et dont les habitats sont fortement raréfiés, altérés et/ou fragmentés, au point de mettre en danger la survie de ces populations. Certaines de ces espèces furent jadis nombreuses et répandues tandis que d'autres n'ont jamais occupé que des habitats d'extension limitée en Wallonie (oiseaux des roselières par exemple).

*Espèces de l'annexe II de la convention de Bonn présentes occasionnellement ou régulièrement sur le site en migration sur le site*

<i>Podiceps grisegena grisegena</i>	<i>Podiceps auritus</i>	<i>Botaurus stellaris stellaris</i>
<i>Ixobrychus minutus minutus</i>	<i>Casmerodius albus albus</i>	<i>Ardea purpurea purpurea</i>
<i>Ciconia nigra</i>	<i>Ciconia ciconia</i>	<i>Platalea leucorodia</i>
Anatidae spp. *	<i>Pandion haliaetus</i>	Accipitridae spp. *
Falconidae spp. *	<i>Porzana parva parva</i>	<i>Porzana pusilla intermedia</i>
<i>Grus</i> spp.5 *	Recurvirostridae spp.	Charadriidae spp. *
Scolopacidae6 spp. *	<i>Larus melanocephalus</i>	<i>Sterna hirundo hirundo</i>
<i>Sterna albifrons</i>	<i>Chlidonias niger niger</i>	<i>Chlidonias leucopterus</i>
<i>Streptopelia turtur turtur</i>		

### Critère 3 :

Diversité biologique, riches en espèces, même si le nombre d'espèces présentes n'est pas connu avec précision, dont :

Diversité ornithologique : ±200 espèces d'oiseaux ;

Diversité en odonates : *Aeshna affinis*, *Aeshna cyanea*, *Aeshna grandis*, *Aeshna mixta*, *Anaciaesha isosceles*, *Anax imperator*, *Anax parthenope*, *Brachytron pratense*, *Calopteryx splendens*, *Calopteryx virgo*, *Cervion lindeni*, *Coenagrion puella*, *Coenagrion pulchellum*, *Cordulia aenea*, *Crocothemis erythraea*, *Enallagma cyathigerum*, *Erythromma najas*, *Erythromma viridulum*, *Gomphus pulchellus*, *Hemianax epphipiger*, *Ischnura elegans*, *Ischnura pumilio*, *Lestes barbarus*, *Lestes sponsa*, *Lestes viridis*, *Libellula depressa*, *Libellula fulva*, *Libellula quadrimaculata*, *Orthetrum cancellatum*, *Platynemis pennipes*, *Pyrrhosoma nymphula*, *Somatochlora metallica*, *Sympetma fusca*, *Sympetrum danae*, *Sympetrum flaveolum*, *Sympetrum fonscolombei*, *Sympetrum meridionale*, *Sympetrum sanguineum*, *Sympetrum striolatum*, *Sympetrum vulgatum*

Diversité d'habitats importante :

Alignements d'arbres, aulnaies marécageuses et non marécageuse, boulaies atlantiques planitiaires et collinéennes, chênaie, communautés à bidents des rives d'étangs, communautés non graminoides de taille moyenne bordant l'eau, cours d'eau permanents non soumis à la marée, cultures, éléments de pelouses silicicoles, étangs et mares eutrophes permanents, étangs et mares mésotrophes permanents, formations nitrophiles des lisières forestières et des haies, formations nitrophiles ouvertes, fourrés, franges d'herbes de taille moyenne, friches à calamagrostis épigeos, haies riches en espèces indigènes, magnocariçaies, mares temporaires, mégaphorbiaies, ormaie rudérale, peupleraie plantée, phalaridaies, phragmitaies, pièces d'eau temporaires eutrophes, pièces d'eau temporaires oligotrophes pauvres en calcaire, plantations de feuillus indigènes, prairies de fauche, prairies fauchés et pâturées, prairies humides mésotrophes à eutrophes, prairies pâturées permanentes moyennement à fortement fertilisées, prairies pâturées permanentes pas ou peu fertilisées, prairies temporaires de fauche, prés de fauche récemment abandonnés, saussaies, tapis submergés de charophytes, typhaies, végétation enracinée ou non, submergée, végétation flottant librement ou enracinée, végétations rudérales,

Eléments particuliers de la diversité biologique qui sont rares ou particulièrement caractéristiques de la région biogéographique. :

Oiseaux rares ou semi-rares : Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), Butor étoilé (*Botaurus stellaris*), Canard chipeau (*Anas strepera*), Canard souchet (*Anas clypeata*), Gorgebleue à miroir blanc (*Luscinia svecica*), Locustelle tachetée (*Locustella naevia*), Nette rousse (*Netta rufina*), Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*), Râle d'eau (*Rallus aquaticus*), Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*), Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*), Sarcelle d'été (*Anas querquedula*), Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*).

Habitats rares : étangs et mares mésotrophes permanents, pièces d'eau temporaires oligotrophes pauvres en calcaire, tapis submergés de charophytes.

Espèces végétales rares : *Carex arenaria*, *Cyperus fuscus*, *Datyloriza praetermissa*, *Dryopteris cristata*, *Epipactis palustris*, *Hottonia palustris*, *Lemna gibba*, *Najas marina*, *Samolus valerandi*, *Scirpus tabernaemontani*, *Thelypteris palustris*, *Utricularia vulgaris*, *Wolffia arrhiza*...

Critère 4 : Refuge

Le site abrite des espèces animales qui y trouvent refuge dans des conditions difficiles. (seule zone de non chassée au voisinage où la chasse est soutenue, site suffisamment diversifié et riche pour permettre aux espèces les plus sensibles de trouver leur nourriture hivernale...)  
En hivernage, le site abrite des proportions parfois élevées de certaines populations d'espèces.  
Le site est également un site de mue les Anatidés  
(Regardez les espèces de critère 2 et 3)

---

**15. Biogéographie** (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

**a) région biogéographique :** atlantique

**b) système de régionalisation biogéographique** (citer la référence) : Biogeographical regions, Europe 2001 - <http://dataservice.eea.europa.eu/dataservice/metadetails.asp?id=308>

---

**16. Caractéristiques physiques du site :**

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

- Géologie : alluvions quaternaires sur sables landeniens s'appuyant eux-même sur des formations crayeuses du crétacé
- Géomorphologie : Plaine alluviale de la Haine modifiée par des affaissements du sol (conséquence d'exploitation minière)
- Types de sol : sols secs à modérément humides sur sables limoneux, sols faiblement à modérément gleyifiés sur limons sableux, sols sur matériaux argileux modérément à fortement gleyifiés, sols sur matériaux argileux lourd souvent fortement gleyifiés.
- Hydrologie : alimentation par les eaux pluviales, les écoulements des bassins versants et par la nappe. Evacuation partielle possible par des émissaires, un système de moines, de vannes et de pompes.
- Qualité de l'eau : méso à eutrophe
- Profondeur, fluctuations et permanence de l'eau ; 1 à 2 m,  $\pm 50$ cm, permanent

---

**17. Caractéristiques physiques du bassin versant :**

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

- Géologie : alluvions quaternaires sur sables landeniens s'appuyant eux-même sur des formations crayeuses du crétacé
- Géomorphologie : Plaine alluviale de la Haine modifiée par des affaissements du sol (conséquence d'exploitation minière)
- Types de sol : sols secs à modérément humides sur sables limoneux, sols faiblement à modérément gleyifiés sur limons sableux, sols sur matériaux argileux modérément à fortement gleyifiés, sols sur matériaux argileux lourd souvent fortement gleyifiés.

---

**18. Valeurs hydrologiques :**

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

- alimentation par les eaux pluviales, les écoulements des bassins versants et par la nappe. Evacuation partielle possible par des émissaires, un système de moines, de vannes et de pompes.

## 19. Types de zones humides :

### a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

**Marine/côtière :** A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

**Continentele :** L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va  
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

**Artificielle :** 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

### b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

**O Ts Tp M Xf Xp U W 4 9**

## 20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

Associations remarquables : Lemnatea (Lemnetum gibbae, Lemnetum triculcaae, Riccietum flutantis, Ricciocarpetum natantis) ; Potametea (Association à Zannichelia palustris, ass. à Potamogeton pectinatus, ass. à Hottonia palustris, ass. à myrophyllum spicatum, ass. à Nuphar lutea) ; Roselières à Phragmites australis, ros. à Typha latifolia et à Typha angustifolia, Sparganium erectum, Cariçaie 0 Carex riparia, Cariçaie à carex acuta, Mégaphobiaie.

## 21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

**Carex arenaria** : La plante n'existe en Wallonie que dans le bassin de la Haine où son statut actuel n'est pas précisé par ANRYS et al. 1991. Elle a encore été renseignée dans 5 carrés IFBL après 1980 et apparaît donc en régression par rapport à son extension historique.

**Cyperus fuscus** : L'espèce, autrefois très rare dans les districts brabançon, mosan, ardennais (une localité) et lorrain, avait disparu des districts mosan et ardennais, et s'était raréfiée ailleurs, suite aux assèchements. Actuellement, l'espèce est rare mais apparemment stabilisée, de nouvelles stations ayant compensé les disparitions.

**Datyloriza praetermissa** : L'évolution du statut de l'espèce est difficile à évaluer en raison de la méconnaissance de cette espèce par les auteurs anciens. L'orchis négligé reste une espèce très rare mais qui se maintient bien dans ses biotopes et qui est capable de coloniser des milieux neufs (oseraie de Lanaye, rives du canal de Charleroi). Cependant, peu de stations bénéficient d'un statut de protection.

**Dryopteris cristata** : L'espèce qui n'a jamais existé qu'en localités isolées, avait fortement régressé à cause des assèchements et des plantations de conifères. Il semble cependant que l'espèce se soit maintenue ces dernières années, sans doute à la suite de la création de vastes réserves naturelles. D'autre part, les stations

de Haute Ardenne n'étaient manifestement pas connues au XIXe siècle. Espèce rare mais stable ou en légère progression

**Epipactis palustris** : L'espèce, autrefois connue dans plus de cinquante localités dispersées dans tout le pays, s'était fortement raréfiée suite aux assèchements et aux enrésinements. Elle continue à régresser, malgré la découvertes de nouvelles stations.

**Hottonia palustris** : L'espèce, autrefois assez commune dans le district brabançon (surtout ouest et centre), rare dans les districts mosan et lorrain, et limité à la vallée de la Semois pour le district ardennais, était en régression au nord du sillon Sambre-Meuse et en voie de disparition au sud. Les causes de disparition sont les drainages, la rectification des petits cours d'eau et la pollution. Espèce apparemment en extension, probablement suite à une meilleure prospection. L'espèce subsiste dans la vallée de la Haine et dans quelques rares localités du Brabant wallon. Elle a disparu de la vallée de la Meuse (sauf à Ben-Ahin où elle est très menacée) mais est relativement fréquente dans la vallée de la Semois ardennaise

**Lemna gibba** : Espèce en régression, très rare en Wallonie.

**Najas marina** : Espèce considérée comme disparue en Région wallonne et retrouvée récemment dans le site Ramsar

**Samolus valerandi** : L'espèce était autrefois connue de deux localités du district brabançon mais en avait disparu. La population découverte à Hensies est prospère ..

**Scirpus tabernaemontani** : L'espèce, autrefois très rare dans les districts brabançon, mosan et lorrain, avait reculé dans le district brabançon et disparu du district mosan, suite aux assèchements. Espèce rare et menacée de disparition en Wallonie, à populations faibles, localement menacées par les rats musqués.

**Thelypteris palustris** : L'espèce était déjà fortement raréfiée. Les localités de la vallée de la Dyle encore observées en 1965 ont probablement disparu en raison des drainages ou de l'eutrophisation. Après 1980, l'espèce n'a été observée que dans 2 stations de la vallée de la Haine et dans les marais de la Haute Semois.

**Utricularia vulgaris** : La plante existait autrefois dans environ septante localités de presque tout le pays dont elle avait disparu ou presque. Actuellement, la plante s'est raréfiée mais subsiste dans quelques étangs de la vallée de la Haine et en Gaume.

**Wolffia arrhiza** : Espèce très rare, semblait disparue de la vallée de la Haine (Harchies) depuis 1968 (ANRYS et al., 1991) mais signalée récemment.

Cfr: Première liste des espèces rares, menacées et protégées de la Région Wallonne (Ptéridophytes et Spermatophytes). Version 1 (7/3/2006). Par J. Saintenoy-Simon, avec la collaboration de Y. Barbier, L.-M. Delescaille, M. Dufrière, J.-L. Gathoye et P. Verté.

## 22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Légende

- -- = déclin important, supérieur à 50% de l'effectif en 20 ans
- - = déclin moindre
- 0 = stationnaire ou fluctuant
- + = progression dans le même laps de temps)

	Nombre de couples	Tendance

	nicheurs en Wallonie	
<b>Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)</b>	15-25	-
<b>Blongios nain (<i>Ixobrychus minutus</i>)</b>	0-2	--
<b>Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>)</b>	1-5	0
<b>Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>)</b>	?	?
<b>Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)</b>	3-5	-
<b>Butor étoilé (<i>Boraurus stellaris</i>)</b>	1-3	-
<b>Canard chipeau (<i>Anas strepera</i>)</b>	1-5	+
<b>Canard souchet (<i>Anas clypeata</i>)</b>	20-30	+
<b>Gorgebleue à miroir blanc (<i>Luscinia svecica</i>)</b>	120-150	+
<b>Locustelle tachetée (<i>Locustella naevia</i>)</b>	?	?
<b>Locustelle lucinioïde (<i>Locustella luscinioides</i>)</b>	1-5	-
<b>Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)</b>	?	?
<b>Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>)</b>	20-40	--
<b>Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)</b>	50-80	-
<b>Rousserolle effarvate (<i>Acrocephalus scirpaceus</i>)</b>	400-800	-
<b>Rousserolle turdoïde (<i>Acrocephalus arundinaceus</i>)</b>	1-3	--
<b>Sarcelle d'été (<i>Anas querquedula</i>)</b>	5-10	-
<b>Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)</b>	5-10	-

Cfr : <http://mrw.wallonie.be/dgrne/sibw/especes/eew/eew93/oislist.html>

### 3. Valeurs sociales et culturelles : Néant

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

b) Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

### 24. Régime foncier/propriété :

- a) dans le site Ramsar : Domaine public = ±52.5%  
 Association Conservation de la Nature : ±33.5%  
 Propriétaires privés : ±14%

- b) dans la région voisine : Domaine public  
Propriétaires privés

---

**25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :**

- a) dans le site Ramsar : Conservation de la nature : ±80%  
Chasse : ±10%  
Agriculture intensive : 10%

- b) dans la région voisine/le bassin versant : Agriculture intensive +chasse:  
Habitats  
Zone industrielle (provisoirement) désaffectée  
Zone de loisirs

---

**26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :**

- a) dans le site Ramsar : Agriculture intensive (facteur passé et actuel)  
Moto-cross sauvage  
Chasse  
Voirie  
Arrivée d'espèces invasives (Bernache du Canada, Oulette d'Egypte)

- b) dans la région voisine : Mise en œuvre d'un projet industriel (facteur potentiel)  
Arrivée d'espèces invasives (Bernache du Canada, Oulette d'Egypte)  
Agriculture intensive +chasse:  
Extension de l'habitat

---

**27. Mesures de conservation en vigueur :**

- a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;  
En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

La plus grande surface des terrains inclus dans la zone Ramsar ont un statut de protection déterminé par le Code Wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine. (statut régional)

La zone Ramsar est également couverte par le statut de Zone Humide d'Intérêt Biologique (statut régional) et est incluse dans le site Natura 2000 Be32017 (statut européen).

- b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia  ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

- c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? **Oui** Est-il appliqué ? Oui mais n'est appliqué valablement que pour les terrains (80%) dont la maîtrise foncière est aux pouvoirs publics ou aux associations acquises à l'idée de la conservation de la nature.

- d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

---

**Chasse et agriculture intensive.**

---

**28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :**

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

**Arrêté de désignation du site Be32017 (Natura 2000)**

---

**29. Recherche scientifique en cours et équipements :**

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Un centre de recherche équipé d'un laboratoire d'analyse d'eau et d'un laboratoire de microscopie existe sur place, mais n'est pas dévoué au site, seule une partie de ses activités de recherche a pour objet le site Ramsar des Marais d'Harchies (inventaires faunistique et floristique, recherches en matière de techniques de gestion)

---

**30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :**

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Une partie du site peut-être pratiqué comme lieu de promenade pédestre. Des observatoires ont été construits et des panneaux didactiques installés. Il n'y a pas de centre d'accueil de visiteurs. Le Comité de gestion du site en collaboration avec un CRIE (Centre Régional d'Initiation à l'Environnement) organise cependant des visites guidées systématiques 2 fois par mois ou à la demande.

---

**31. Loisirs et tourisme actuels :**

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Une partie du site peut-être pratiqué comme lieu de promenade pédestre.

---

**32. Juridiction :**

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

**Région wallonne**

Ministère de l'Agriculture , de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

---

**33. Autorité de gestion :**

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

« Comité de gestion de la Zone Humide d'Intérêt Biologique des Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul » Arrêté ministériel du 4 juin 2004,  
5/10 Chemin des Préaux B7321 Harchies

C.Delmarche@mrw.wallonie.be

---

**34. Références bibliographiques :**

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| AMORY, B.1981                   | La nidification du Goéland cendré ( <i>Larus canus</i> ) dans la vallée de la Haine de 1970 à 1980. AVES 18 (3-4), 97-107.   |
| ANONYME1985                     | Chronique 1985/2. Mars-avril-mai. Les oiseaux du Hainaut occidental. 1985-3, n°7. p.1-19.  |
| ANONYME1997                     | Forum européen des étudiants en environnement "Gérer la nature en Europe" Lycée de Kerplouz - Auray - France - Leonardo : programme d'action 1995-1999 - Résumés de diverses présentations qui ont eu lieu les 20 et 21 février 1997 |
| ANRYS, P.; VERHAEGEN, J.P.1986a | Nidification du Grèbe à cou noir, <i>Podiceps nigricollis</i> , au Centre deRecherches biologiques d'Harchies. Le Gerfaut 76, 69-72.   |

- ANRYS, P.; VERHAEGEN, J.P.1986b  
 ANRYS, P.; VERHAEGEN, J.P.1988  
 ANRYS, P.1987  
 ANRYS, P.1987  
 ANRYS, P.1987  
 ANRYS, P.1988  
 ANRYS, P.1990  
 CLOTUCHE, E.; de LIEDEKERKE, R.1982  
 CLOTUCHE, E.; GEE, L.H.; SCHMITZ, L.1986  
 CLOTUCHE, E.1978  
 CLOTUCHE, E.1980  
 CLOTUCHE, E.1983  
 DACHY, P.1964  
 DACHY, P.1967  
 DE KNIJF, G. ET AL.1985  
 DE KNIJF, G.1989  
 DELESCAILLE, L.M.; DA CAMARA-SMEETS, M.; MARIN, C.; VERNIERS, G.; LEBRUN, P.1989  
 DELESCAILLE, L.M.1985a  
 DELESCAILLE, L.M.1985b  
 DELESCAILLE, L.M.1986  
 DELESCAILLE, L.M.1987a  
 DELESCAILLE, L.M.1987b  
 DELMARCHE, C. et collaborateurs ; 2005  
 DELMARCHE, C.; DUC, V.; DENDAL, A.1986  
 DELMARCHE, C.; VERHAEGEN, J.P.1985  
 DELMARCHE, C.1990
- Rapport ornithologique du Centre de Recherches biologiques d'Harchies pour l'année 1984. Le Gerfaut 76, 147-151.  
 Les marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul Réserves naturelles, 6, 165-170.  
 LIONYCHUS QUADRILLUM et AGONUM VIRIDICUPREUM (Coleoptères carabidae) dans les marais de Harchies (Hainaut Belgique). Bull. Soc. Entomologique du Nord de la France, 245, 5.  
 Chronique 1986/4. Septembre-octobre-novembre. Les Oiseaux du Hainaut occidental. 1987-1. n°12. p. 1 à 17.  
 Chronique 1987/2. Mars-avril-mai. Les Oiseaux du Hainaut occidental. 1987-3. n°14. p. 1 à 26.  
 Chronique 1987/4. Septembre-octobre-novembre. Les Oiseaux du Hainaut occidental. 1988-1. n° 16. p. 1 à 26.  
 Convention d'étude "Aide à la révision partielle ou complète des plans de secteur Tournai-Leuze-Peruwelz et Mons-Borinage" Bureau d'Etudes pour l'Aménagement et la Conservation de la Nature Phragmites a.s.b.l. Travail effectué pour la Région Wallonne  
 Chronique de la Centrale ornithologique Aves. Chronique ornithologique 1981/2 : mars, avril, mai. AVES 19 (1), 59-75.  
 Chronique ornithologique 1986/2 : mars, avril, mai. AVES 23 (4), 235-250.  
 Chronique de la Société Aves. Chronique ornithologique 1978/2 : mars, avril, mai. AVES 15 (3), 131-147.  
 Chronique ornithologique 1980/2 : mars, avril, mai. AVES 18 (1-2), 49-64.  
 Chronique ornithologique 1982/2 : mars, avril, mai. AVES 20 (1), 46-61.  
 Deuxième rapport annuel (1963) de la station ornithologique "Motacilla-Tournai". Le Gerfaut 54 (4), 478-482.  
 Réaction de défense du territoire chez le Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*). AVES 4 (1), 26-27.  
 Onbekende stukjes Henegouwen. Euglena, 4-6 : 7-11.  
 De libellen van Harchies. EUGLENA 1989 nr 2, 14-15.  
 Protection et gestion écologique des zones semi-naturelles dans la région frontalière du bassin de la Haine et de la Scarpe. Les Naturalistes belges, 1989, 70, 2, 33-62.  
 L'influence du fauchage sur la structure et la physionomie d'une roselière à *Phragmites australis*. (in rapport interne 1985 ???) C.R.B.H., rapport interne, 30 pp.  
 Etude de la productivité primaire des communautés de macrophytes des étangs à Harchies (in rapport d'activité 3; 1985). C.R.B.H., rapport interne.  
*Cyperus fuscus* L. et *Samolus valerandi* L. découvertes dans les marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul (province du Hainaut, Belgique) Dumortiera 36, 23-25.  
 Contribution à l'étude de la végétation des marais d'Harchies. Document de travail de l' I.R.S.N.B. (sous presse).  
 La végétation des marais d'Harchies, Hensies et Pommeroeul. Les Naturalistes belges, 1987: 68(3): 65-88.  
 Réactualisation du plan de gestion de la Zone Humide d'Intérêt Biologique des Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul. Réalisation dans le cadre de l'Action A2 du Projet LIFE OONAT/B/7148 « Actions pour l'avifaune des roselières du bassin de la Haine.  
 Chronique 1986/2. Mars-avril-mai. Les oiseaux du Hainaut occidental. 1986-3, n°10. p. 1 à 25.  
 La fougère des marais, *Thelypteris palustris* et le dryopteris à crêtes *Dryopteris cristata* au Centre de Recherches biologiques d'Harchies. Les naturalistes belges, 1985: 66(1): 1-4.  
 Contribution à l'étude des roselières : la typologie, l'avifaune, la gestion. Bureau d'Etudes pour l'Aménagement et la Conservation de la Nature. Phragmites a.s.b.l.

- DELMELLE, J.1969 Et si nous allions à Harchies ? Hainaut tourisme, n° 133/69, 49-54.
- DEROUAUX, A et al 2005. Mise en place d'un dispositif de suivi de l'avifaune dans le cadre de l'Action A3 du Projet LIFE OONAT/B/7148 « Actions pour l'avifaune des roselières du bassin de la Haine.
- DUFOURNY, H.1996 OBSERVATION D'UNE BERNACHE A COU ROUX (*Branta ruficollis*) A HARCHIES : PREMIERE MENTION EN WALLONIE AVES, Bulletin trimestriel, 33, (1), 43-46
- DUFRENE, M.; ANRYS, P.1988 Les Carabidés du Centre de Recherches biologiques d'Harchies et du marais de Hensies (*Carabidae*, *Coleoptera*) Bull. Anns Soc. r. belge Ent., 124, 20-28.
- DUVIGNEAUD, J.1967 L'intérêt botanique des marais d'Harchies. 10pp + 1 carte, non publié.
- GENU, S.1985 Etude écologique d'étangs de la vallée de la Haine. Travail de fin d'études, I.U.T. de Tours - C.R.B.H., 99p.
- GODIN, J. & J.; LOISON, M.1977 Observations originales sur la Gorgebleue à miroir blanc (*Luscinia svecica*) à Harchies (Hainaut). AVES 14 (1), 88-89.
- GODIN, J.; LOISON, M.1975a Quelques traits du comportement hivernal de la Mésange à moustaches (*Panurus biarmicus*) à Hensies-Harchies. AVES 12 (1), 26-30.
- GODIN, J.; LOISON, M.1975b Observations et baguage de rapaces nocturnes à St-Aybert (France) - Hensies (Hainaut-Belgique) de 1967-1970. AVES 12 (2), 57-71.
- GODIN, J.; LOISON, M.1976 A propos du Centre de Recherches biologiques d'Harchies. Feuille de contact des Rés. Nat. et Ornith. de Belg. 1976/4 : 11-12.
- HACHEZ, L.1954 Brèves communications. Le Gerfaut 44 (3), 288.
- HERBERIGS, H.1953 Liste des réserves libres. Bull. des Rés. Orn. Belg. 1953, 54-65.
- HERBERIGS, H.1954 Liste des nouvelles réserves libres. Bull. Rés. Orn. Belg. 1954, 37-46.
- HERBERIGS, H.1955 Trois importantes réalisations de notre a.s.b.l. en 1955. Bull. Rés. Orn. Belg. 1955, 23-28.
- HERBERIGS, H.1957. Les réserves d'Assenede, Genk, Harchies, Hofstade et Mol. Bull. R.N.O.B., 34-37.
- HERBERIGS, H.1962 L'avenir de la réserve d'Harchies. Bull. R.N.O.B., 111.
- HUBAUT, D.; MONCOUSIN, M.; Chronique ornithologique 1984/2 : mars, avril, mai. AVES 22 (1), 55-85.
- LANGUY, M.; VOET, P.; AMAND, Y.; PEERO, M.; GEE, L.H.1985
- HUBAUT, D.1984 Premier cas de nidification de l'Avocette (*Recurvirostra avosetta*) en Wallonie et statut régional de l'espèce. AVES 21 (4): 227 - 236
- HUBAUT, D.1984 Chronique 1984/3. Juin-juillet-août. Les oiseaux du Hainaut occidental. n°5, 1984,4. p. 1 à 13.
- INTER-ENVIRONNEMENT-WALLONIE1978 Cinquième rapport d'avancement des travaux effectués dans le cadre de la convention avec le cabinet des affaires wallonnes et relative à l'inventaire des sites wallons d'intérêt biologique. Les zones humides de la Vallée de la Haine. Note préliminaire : lesmarais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul. 18pp, non publié.
- ISTASSE, C.1975 Chroniques de la Société Aves. - Printemps 1975. AVES 12 (1), 43-53.
- JACOB, J.P.1976 Chroniques de la Société Aves. - Mars à mai 1976. AVES 13 (4), 261-268.
- JACOB, J.P.1979 Chronique ornithologique 1979/2: mars, avril, mai. AVES 16 (3-4), 143-153
- JACOB, J.P.1982 Chronique ornithologique 1981/3 : juin, juillet, août. AVES 19 (2), 149-159.
- JACOB, J.P.1983 Progression du Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) comme nicheur en Wallonie et en Brabant. AVES 20 (1), 1-24.
- JACOB, J.P.1983b Anatidés nicheurs en Wallonie et en Brabant. AVES 20 (2), 65-91.
- JACOBS, J.; HERBERIGS, H.1958 Rapport sur l'activité de l'association. Bull. des Rés. Orn. Belg. 1958, 7-14.
- JACOBS, J.; LIPPENS, L.1955 Rapport sur l'activité de l'Association. Bull. Rés. Orn. Belg. 1955, 7-14.
- JACOBS, J.; LIPPENS, L.1956 Rapport sur l'activité de l'association. Bull. Rés. Orn. Belg. 1956, 9-20.
- JACOBS, J.1957 Rapport sur l'activité de l'association. Bull. des Rés. Orn. Belg. 1957, 13-22.
- JACOBS, J.1959 Relais et station d'hivernage pour les Anatidae en Belgique. Bull. des Rés. Orn. Belg. 1959, 107-115.
- JANSSENS, E.1968 Note sur la visite des marais d'Harchies - 18 mai 1968. Parcs Nationaux,

- vol.XXIII p59.
- JEUGDBOND VOOR  
NATUURSTUDIE EN  
MILIEUBESCHERMING.1988  
KESTELOOT, E.1969
- LEBLOIS, C.1975
- LEPRINCE, P.1984
- LOISON, M.; GODIN, J.1970
- LOISON, M.; GODIN, J.1972
- LOISON, M.; GODIN, J.1975
- LOISON, M.; GODIN, J.1976
- LOISON, M.; GODIN, J.1976
- LOISON, M.; GODIN, J.1982
- LOISON, M.; PETT, D.;  
GODIN, J.1986
- LOISON, M.1970
- LOISON, M.1979
- MACEDOINE, Fr.1956
- MAES, P.; VAN DER VLOET,  
H.1965
- MARNEFFE, C ; .2005
- MARNEFFE, C ; CANON,  
M. ;.2004
- NAJID, N.1987-88
- NEF, L.1959
- PATERNOSTER, T.1997
- PEERO, M.; MICHIELS, G.;  
JACOB, J.P.1985
- PEERO, M.1986
- PHILIPPART, J.C.; VRANKEN,  
M.1981
- PIERART, P.; DUVIGNEAUD,  
J.1982
- PIGEON, B.1989
- Rapport entomologique, herpetologique et botanique. Compte-rendu excursions 1988
- Rapports d'activités - Année 1969. Bull. des Rés. Nat. et Orn. de Belg. 1969 : 4-6.
- Histoire d'Harchies, jusqu'à la fin de l'Ancien régime. Annales du Cercle archéologique de Mons, 1973-1975, Tome 69. p. 1-188.
- Chronique ornithologique 1983/2 : mars, avril, mai. AVES 21 (1), 33-53.
- Compte-rendu d'un recensement quadrat effectué à Hensies Printemps- été 1970. Rapport, non publié, 44pp.
- Nidification de la Mouette rieuse (*Larus ridibundus*) à Harchies (Hainaut). AVES 9 (6), 242-243.
- Présence estivale de la Mésange à moustaches (*Panurus biarmicus*) en Hainaut occidental. AVES 12 (1), 31-32.
- Evolution de l'avifaune du complexe marécageux de Harchies-Hensies au cours des dernières années, 1967-1975. Le Gerfaut 66, 311-339.
- Evolution de l'avifaune du complexe marécageux de Harchies-Hensies au cours des dernières décennies Gerfaut, 66: 311-340
- La nidification du Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*) en Hainaut occidental : complexe marécageux de Harchies-Hensies (Belgique) et de Condé St-Aybert (France). AVES 19 (3), 167-181.
- Le terrier du Centre de Recherches biologiques d'Harchies : relations végétation-avifaune, dynamisme, propositions de gestion. Le Gerfaut 76, 221-252.
- Comportement inhabituel d'une Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) à Harchies, 1 mâle chante. AVES 7 (4), 125-126.
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) capturant une poule d'eau (*Gallinula chloropus*). AVES 16 (3-4), 162.
- Azolla caroliniana* Willd. à Harchies. Bull. Soc. Roy. Bot. Belg. 88 (), 91.
- Een waarneming van de noordamerikaanse wintertaling *Anas crecca carolinensis* Gm. in België. Le Gerfaut, 1965, 55 : 458-461.
- Contribution à l'élaboration d'une typologie des roselières – Etude scientifique réalisée dans le cadre de l'Action A4 du Projet LIFE OONAT/B/7148 « Actions pour l'avifaune des roselières du bassin de la Haine.
- Bilan hydrologique global des grands marais de la Vallée de la Haine – Etude scientifique réalisée dans le cadre de l'Action A4 du Projet LIFE OONAT/B/7148 « Actions pour l'avifaune des roselières du bassin de la Haine
- Analyse granulométrique par sédimentation et dosage du Pb, Cu, Ni et Mn par S.A.A. de la vase. Travail de fin d'études. (Institut supérieur industriel catholique du Hainaut) 1987-1988
- Les oiseaux nicheurs des affaissements miniers de la région d'Harchies. Le Gerfaut 49, 335-348.
- 1996 une année exceptionnelle pour l'observation des Odonates des marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul Bull. des Nat. de Mons et du Borinage, 99, (5), 8-15
- Statut des guifettes moustac (*Chlidonias hybridus*) et leucoptères (*Chlidonias leucopterus*) en Belgique. Rappel des critères d'identification. AVES 22 (2), 89-106.
- Evolution du statut du Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) en Wallonie et Brabant. AVES 23 (1), 13-21.
- Pour la conservation de notre faune ichtyologique. Bull. des Rés. Nat. et Ornith. de Belg. 1981 : 41-50.
- Extrait de la nécessité d'un inventaire des sites d'un intérêt biologique exceptionnel en Hainaut. Colloque sur les ressources naturelles et la protection de l'environnement en Hainaut. 53pp. Mons, le 4 septembre 1982.
- Les agriculteurs et les noyaux de la zone de protection spéciale du bassin de la

- Haine (Harchies, Hensies, Pommeroeul, Hautrage, Douvrain, les Marionville).  
Travail de candidat en Sciences agronomiques de Université de Louvain-La-Neuve.(non publié)
- PUSNEL, V.1985 Etude écologique d'un tronçon de canal désaffecté. Travail de fin d'études I.U.T.-C.R.B.H. Juin 1985
- QUIVY, R.1965 Il faut sauver le marais d'Harchies. Hainaut tourisme, n° 116/66, 106-108.
- RAEVEL, P.1982 Un cas de nidification de la Grive litorne (*Turdus pilaris*) dans le marais d'Harchies. AVES 19 (3), 232-233.
- RAPPE, A.1966 Recensement d'oiseaux d'eau en haute et moyenne Belgique. AVES 3 (1), 6-27.
- RAPPE, A.1967 Recensement d'oiseaux d'eau pendant l'hiver 1965-1966. AVES 4 (1), 15-18.
- RAPPE, A.1969 Notes sur la Locustelle de Savi (*Locustella luscinioides*) en Belgique. AVES 6 (5), 148-155.
- REICHWEIN, J.F.1989 De dazenfauna van Harchies (Zuidwest-Henegouwen) (Diptera : Tabanidae). Phegea 17(3) : 117-118 (1 september 1989).
- REICHWEIN, J.F.1990 De dagvlinderfauna van Harchies (Zuiwest-Henegouwen) (Lepidoptera : Hesperioidea & papilionoidea) Phegea 18 (2) : 67-68 (1 juin 1990)
- REICHWEIN, J-F.1989 De dazenfauna van Harchies (zuidwest-Henegouwen) (Diptera: Tabanidae) Phegea 17(3); 1989; pp.117-118
- ROYAUX, J.1968 Rapport sur les premières projections conchyologiques aux marais d'Harchies. Bull. Soc. Roy. Nat. Mons Borinage, 50/51 : 15-16.
- SIMAR, J. et Membres de la cellule ornithologique des Marais HHP2005 Bilan de nidification pour l'année 2003 Zone humide d'intérêt biologique Marais d'Harchies Hensies Pommeroeul
- SIMAR, J. et Membres de la cellule ornithologique des Marais HHP2005 Bilan de nidification de l'année 2004 Zone humide d'intérêt biologique des Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul.
- SIMON, P.; DACHY, P.; LOISON, M.1967 Marais d'Harchies-Calendarier ornithologique. Bull. R. N. O. B., 35-44.
- SIMON, P.1956 La réserve naturelle d'Harchies. Bull. R. N. O. B., 54-59.
- SIMON, P.1960 Les marais d'Harchies. Bull. R. N. O. B., 56-64.
- SIMON, P.1963 Marais d'Harchies, relais de migration. Bull. R. N. O. B., 15-16.
- SIMON, P.1967-68 Intérêt du site d'Harchies en tant que réserve. Les Naturalistes de Mons et du Borinage. 1967-1968, p.12.
- SIMON, P.1967a Un grand site naturel belge à sauver : les marais d'Harchies. Parcs nationaux, 12, 150-157.
- SIMON, P.1967b Les marais d'Harchies en péril. Bull. R. N. O. B., 45-47.
- SIMON, P.1968 Les marais d'Harchies toujours en péril. Bull. R. N. O. B., 127-131.
- SIMON, P.1969 Pourquoi les marais d'Harchies n'ont-ils pas été sauvés plus tôt ? Bull. R. N. O. B., 38-46.
- SIMON, P.1972 Harchies, le renouveau. Bull. R.N.O.B., 31-35.
- SIMON, P.1975 Les marais d'Harchies. Art-Vie-Esprit, juillet 1975 - n° 13 : 4-12.
- SOTIAUX, A.1979 Contribution à une meilleure connaissance du Genre AZOLLA dans le territoire de la Nouvelle Flore.
- SUETENS, W.1960 La protection du Grèbe huppé en Belgique. Bull. des Rés. Nat. et Ornith. Belg. 1960, 30-32.
- TRICOT, J.1968 Les zones de nidification du Vanneau (*Vanellus vanellus*) en Belgique. AVES 5 (4-5), 114-124.
- TRICOT, J.1978 Une série d'observations réalisées au marais d'Harchies plaide en faveur de la nidification du Héron bicolore (*Nycticorax nycticorax*). AVES 15 (4), 195.
- VAN BELLINGHEN, M.1972 Le marais d'Harchies. L'homme et la nature. n° 8, 1972. 2p.
- VAN DE WATTYNE, J.1966 Inventaire des moulins du Hainaut. (Arrondissement d'Ath) Hainaut tourisme, n° 116/66, 106-108.
- VAN DER ELST, D.1987 Statut des grèbes jougris (*Podiceps griseigena*) esclavon (*Podiceps auritus*) et à cou noir (*Podiceps nigricollis*) en Wallonie et dans le Brabant. AVES 24 (1), 19-33.

- VAN MEEL, L.; VERHAEGEN, J.P.1986  
 VAN MEEL, L.1971  
 Contribution à la limnologie des eaux du marais d'Harchies. Périodes de 1979 à 1981 et 1982 à 1983. Document de travail Inst. roy. Sci. nat. Belg.  
 Etudes limnologiques en Belgique - VIII. Essai d'un cycle biologique annuel dans un système de cinq bassins d'eau douce à courant lent dérivant du canal Albert - A. Etude des milieux. Bull. Inst. roy. Sci. nat. Belg., 47, 27, 114p.
- VERHAEGEN, J.P.; ANRYS, P.1986  
 VERHAEGEN, J.P.1981  
 Rapport ornithologique du Centre de Recherches biologiques d'Harchies pour l'année 1983. Le Gerfaut 76, 73-78.  
 Deux ans de gestion au Centre de Recherches biologiques d'Harchies. Bull. Inst. roy. Sci. nat. Belg. - Biologie, 53/12 : 1-14.
- VERHAEGEN, J.P.1982  
 Rapport ornithologique du Centre de Recherches biologiques d'Harchies pour les années 1979 et 1980. Le Gerfaut 72, 111-114.
- VERHAEGEN, J.P.1983  
 Rapport d'activités. Centre de Recherches biologiques d'Harchies, 163pp.
- VERHAEGEN, J.P.1983  
 Rapport ornithologique du Centre de Recherches biologiques d'Harchies pour l'année 1981. Le Gerfaut 73, 101-105.
- VERHAEGEN, J.P.1984  
 Rapport ornithologique du Centre de Recherches biologiques d'Harchies pour l'année 1982. Le Gerfaut 74, 93-96.
- VERHAEGEN, J.P.1987a  
 Bathymétrie et morphométrie des étangs d'Harchies. Rapp. du Centre de Recherches biologiques d'Harchies (sous presse).
- VERROKEN L. et D.1987a  
 Siberische tjiftjaf (*Phylloscopus collybita* ssp.) met vuilwitte vleugelstreep te Harchies. Veldornithologisch tijdschrift 10 (1987) : 1 (mars) : 8-11.
- VERROKEN, L. et D.1987b  
 Een bladkoninkje (*Phylloscopus inornatus inornatus*) te Harchies. Veldornithologisch Tijdschrift 10 (1987) : 1 (mars) : 12-14.
- VERROKEN, L.; VERROKEN, D.1988  
 Citroenkwikstaart te Harchies in april 1987. Dutch birding 10: 78-80, juni 1988.
- VERROKEN, L.1985  
 Chronique 1985/3. Juin-juillet-août. Les oiseaux du Hainaut occidental. 1985-3, n°7. p.21-31.
- WILLE, H.1967  
 Nos réserves en 1966 - Renseignements ornithologiques. Le courrier des réserves, 1967/1 : 5-37.

---

Veillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: [ramsar@ramsar.org](mailto:ramsar@ramsar.org)